

La Belgique conditionne son appui au Burundi à une justice équitable

@rib News, 05/07/2012 â€“ Source XinhuaLe Burundi pourrait arrêter son appui au Burundi s'il n'y a pas de progrès significatifs dans les domaines de la justice et des droits de l'homme, selon le ministre belge de la Coopération au Développement Paul Magnette, en visite au Burundi. « Pour nous, c'est essentiel que nous continuons à dire que nous ne pourrions pas continuer à vous appuyer si nous ne voyons pas des progrès significatifs dans l'impartialité de la justice, dans l'impartialité de la police, que nous voulons voir cesser les arrestations arbitraires et les jugements sommaires, que nous ne pouvons pas tolérer les exécutions extrajudiciaires et les atteintes aux droits de l'homme, les atteintes à la liberté de la société civile et de la presse et des médias », a déclaré M. Magnette mercredi au cours d'une conférence publique dans les enceintes de l'Université du Burundi.

Il a indiqué que chaque fois que les autorités de son pays rencontrent les dirigeants du Burundi, elles leur font ce message parce que « nous voulons avoir la garantie que les procès sont faits dans le respect de l'ensemble des procédures d'impartialité, que les gens émettent leurs opinions sans prendre le moindre risque d'être soumis à l'arrestation arbitraire ou à des mesures qui puissent être des mesures d'intimidation ». A ce titre, a-t-il poursuivi, la Belgique est active dans le soutien à la réforme judiciaire au Burundi. Le ministre Magnette était venu au Burundi dans le cadre des festivités marquant le 50^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi.